

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00405

Numéro SIREN : 803 805 100

Nom ou dénomination : 2Avenir

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2018 sous le numéro de dépôt 4138

1

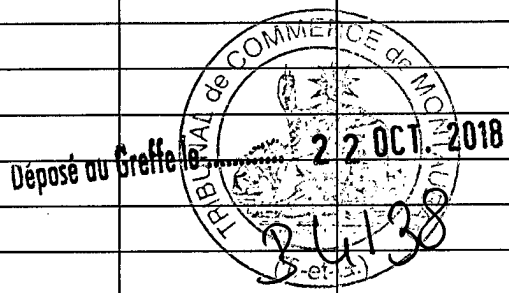
BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2AVENIR Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 29 CHEMIN DES RAMONETS 82000 MONTAUBAN Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 3 8 0 5 1 0 0 0 0 0 1 0 Néant *

				Exercice N clos le		N-1	
				31 03 2018		31 03 2017	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF					
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT					
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU	913 023		913 023	1 150 000	
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
Prêts	BF						
Autres immobilisations financières*	BH	15 750		15 750	15 750		
TOTAL (II)		BJ	928 773		928 773	1 165 750	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	10 800		10 800	
		Autres créances (3)	BZ	104 138		104 138	29 592
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
ACTIF CIRCULANT	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
		Disponibilités	CF	29 307		29 307	203 762
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 862		1 862	2 071
TOTAL (III)		CJ	146 107		146 107	235 425	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 074 880		1 074 880	1 401 175	



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances : **Certifié conforme**
Le Président

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DOCUMENT SOUMIS AU CONTRÔLE
DU COMMISSAIRE AUX COMPTESFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2AVENIR

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :37.000.....)	DA	37 000	37 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 700	3 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	181 155	32 863	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(21 247)	148 292	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	200 608	221 855	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	628 793	768 440	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	224 212	217 959	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 862	2 901	
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 405	40 019	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		150 000		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	874 273	1 179 320		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 074 880	1 401 175		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	392 499	557 698	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS 2AVENIR		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens*	FD	FE	FF	
		services*	FG	FH	FI	135 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	135 000	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	3 239	
	Autres produits (1) (11)			FQ	0	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	138 239	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	17 597	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 844	
	Salaires et traitements*			FY	78 239	
	Charges sociales (10)			FZ	34 530	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	132 210		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	6 029	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	212	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	135 003	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)			GP	212		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	22 203	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	22 203	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(21 991)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					(15 962)	

Certifié conforme
Le Président

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2AVENIR</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	160 293	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	150 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	150 000 160 293	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	160 293	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	150 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	160 293 150 000	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(10 293) 10 293	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(5 007) 6 644	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	288 451 417 082	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	309 698 268 790	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(21 247) 148 292	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IJ	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 239 1 770	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
RAP SUR PROCEDURE JUDICIAIRE		150 000		
PROCEDURE JUDICIAIRE	160 293			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme
Le Président

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 074 880.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 135 000.00 Euros et dégageant un déficit de 21 247.42- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le contentieux en-cours s'est arrêté dans l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

La société a signé une convention d'intégration fiscale avec sa filiale, la SAS Impression et Tampons du midi, avec effet au 01 avril 2016. La société est tête de groupe.

Les comptes courants d'associés sont bloqués à hauteur de 213 k€ jusqu'au 05/07/2022.

Informations relatives au CICE

La société 2 AVENIR n'a versé au cours de l'exercice aucune rémunération éligible au CICE. Le CICE de la société 2 AVENIR est donc nul. Le CICE du groupe, provenant de la société ITM est de 24.719 euros.

Certifié conforme
Le Président

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 150 000		236 977
Prêts, autres immobilisations financières	15 750		
TOTAL	1 165 750		236 977
TOTAL GENERAL	1 165 750		236 977

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			913 023	913 023
Prêts, autres immobilisations financières			15 750	15 750
TOTAL			928 773	928 773
TOTAL GENERAL			928 773	928 773

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	150 000		150 000		
TOTAL	150 000		150 000		
TOTAL GENERAL	150 000		150 000		
Dont dotations et reprises exceptionnelles			150 000		

Certifié conforme
Le Président

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15 750		15 750
Autres créances clients	10 800	10 800	
Impôts sur les bénéfices	97 240	97 240	
Taxe sur la valeur ajoutée	890	890	
Débiteurs divers	6 008	6 008	
Charges constatées d'avance	1 862	1 862	
TOTAL	132 551	116 801	15 750

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 171	7 171		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	621 622	139 848	481 774	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 862	5 862		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 330	9 330		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 920	4 920		
Autres impôts taxes et assimilés	1 155	1 155		
Groupe et associés	224 212	224 212		
TOTAL	874 273	392 499	481 774	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	138 231			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000		3 700		3 700

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres ITM n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation. En effet, les différentes méthodes d'évaluation utilisées pour valoriser ces titres n'ont fait ressortir aucune nécessité de dépréciation.

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Certifié conforme
Le Président

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 171
Emprunts et dettes financières diverses	4 286
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 862
Dettes fiscales et sociales	1 155
Total	18 474

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 862
Total	1 862

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	550 000
Total	550 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie : 550 000
Montant restant dû en capital : 401 122
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/07/2022
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENTS ACTIONS IMPRESSION ET TAMPON DU MIDI

Certifié conforme
Le Président

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements reçus

CAUTION SOLIDAIRE J-C CHAYROUSE EMPRUNT CANMP	50 000
Total	50 000

Détail des cautions données

Cautions données au profit du : CREDIT AGRICOLE NMP
Nom des personnes ayant donné leur caution: CHAYROUSE J-C
Montant initial de la caution : 50 000
Montant restant dû de la caution : 50 000

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - IMPRESSION & TAMPON DU MIDI - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	37 000		100.00					1 868 377	85 682	

Certifié conforme
Le Président

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social		37 000	37 000	37 000	37 000
Nbre des actions ordinaires existantes		3 700	3 700	3 700	3 700
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes		91 000	42 000	120 000	135 000
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		21 826	21 775	304 936	176 254-
Impôts sur les bénéfices		3 274	3 764	6 644	5 007-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		18 552	18 011	148 292	21 247-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		5.01	4.87	80.62	46.28-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		5.01	4.87	40.08	5.74-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice				1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice				49 770	78 239
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice				21 874	34 530



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

S.A.S 2AVENIR

Exercice clos le 31 mars 2018

**S.A.S 2AVENIR
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 37 000 EUROS
RCS MONTAUBAN 803 805 100**

**SIEGE SOCIAL : 29 Chemin des Ramonets
82000 – MONTAUBAN**



Aux associés,

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2AVENIR relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 2AVENIR à la fin de cet exercice.

2 – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre mission, nos diligences ont principalement porté sur l'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner la situation nette de votre filiale et à apprécier la méthode de valorisation des titres retenus.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre société, grâce, notamment, à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place par votre société pour appréhender ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 2AVENIR à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6 – RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

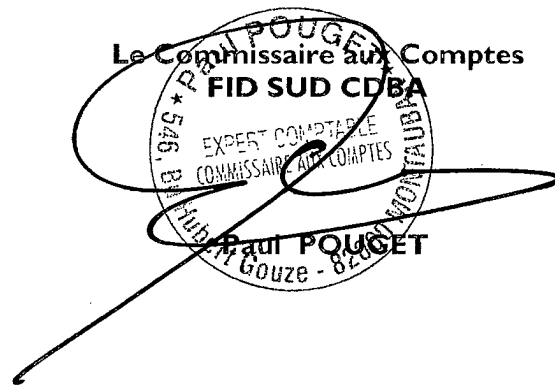
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MONTAUBAN, le 10 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes
FID SUD CDCA
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Paul POUGET
Gouze - 82000 MONTAUBAN



2AVENIR

Société par actions simplifiée
au capital de 37.000 euros
Siège social : 29 chemin des Ramonets
82000 MONTAUBAN

RCS MONTAUBAN 803 805 100

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

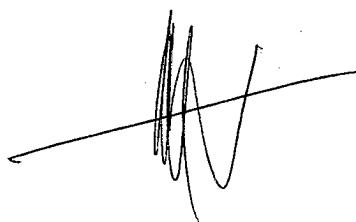
-

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (21.247) euros de la manière suivante :

- Réserves facultatives - 21.247 €

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



**Certifié conforme
Le Président**